

Responsable « Solidarité » d'une Communauté paroissiale

« Celui qui dit : j'aime Dieu et qui n'aime pas son frère est un menteur. » (I Jn 4,20)

Cette phrase de saint Jean, signifie qu'être chrétien sans être solidaire est impossible.

Partout, les chrétiens s'organisent, au nom du Christ, pour faire vivre la solidarité entre tous les hommes.

La solidarité fait partie intégrante de la vie de foi : c'est pourquoi, dans chaque **communauté paroissiale** un responsable de la solidarité sera appelé par le curé et l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) pour jouer le rôle de vigilance pour une solidarité réelle et vivante.

La mission qui pourrait être confiée à ce responsable serait la suivante :

1/ Éveiller

ou sensibiliser les chrétiens de la Paroisse à la dimension essentielle de la foi : le service des plus pauvres, des isolés, des malades ... de nos frères. Pour cela il demandera à participer ponctuellement aux rencontres des EAP, des Conseils pastoraux, des personnes relais ...

2/ Informer

veiller à ce qu'aucune forme de pauvreté ne soit méconnue, oubliée ou ignorée par les chrétiens de la paroisse (précarité, logement, chômage, violence, prostitution, surendettement, solitudes, maladies, gens du voyage, immigration, inégalités Nord/Sud ...),

3/ Aider

ou permettre aux chrétiens de faire le lien entre l'annonce de la Foi, la liturgie et le service de l'humain ; notamment lors des temps forts de la solidarité au plan ecclésial (journée mondiale des missions, journée du Secours catholique, du CCFD, des malades, des migrants, ...) et au plan société (journée mondiale des lépreux, journée mondiale contre le sida, journée mondiale du refus de la misère etc ...)

4/ Inviter

à prendre des responsabilités notamment dans la vie associative locale et solidaire en s'adressant particulièrement aux jeunes générations

Pour cela, les responsables « Solidarité », soutenus par le conseil diocésain de solidarité

- ☞ participent aux rencontres de sensibilisation, de formation, de soutien et d'échange organisées par les mouvements et services catholiques de solidarité ;
- ☞ assurent la communication dans les différents médias (ecclésiaux et civils) ;

- ☞ interpellent la paroisse et les services compétents en cas de découverte de détresses non encore prises en charge ;
- ☞ établissent des liens avec d'autres associations locales du service de l'humain et participent si nécessaire à leur action en faveur de l'homme ...

« S'il me manque la charité, je suis un métal qui résonne, une cymbale retentissante » (1 Co 13,1)

À Agen, le 11 septembre 2009

Hubert HERBRETEAU
† Évêque d'Agen

Au nom du Conseil diocésain
de la solidarité